

## Règlement du Jeu Concours « 90 ans Perron Rigot »

### Article 1 – Organisateur

La société **LABORATOIRE EPL PERRON RIGOT**, 9 Rue Saint Fiacre 75002 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS Sous le N°440.200.012 (ci-après « l'Organisateur »), organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Jeu Concours 90 ans Perron Rigot** » (ci-après « le Jeu »).

### Article 2 – Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP LPF et Associés, Commissaires de Justice, 7 rue Sainte Anastase 75003 Paris.

Le règlement est disponible gratuitement pour toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur ou auprès de l'étude d'huissier dépositaire.

### Article 3 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, Corse, justifiant de la qualité esthéticien·ne·s professionnel·le·s par :

- la présentation d'un **diplôme en esthétique**,
- un **numéro de SIRET valide**.

Sont exclus de la participation : le personnel de l'Organisateur, ses partenaires, ainsi que leurs familles directes.

### Article 4 – Modalités de participation

La participation se fait exclusivement via le site dédié <https://www.perron-rigot.fr/jeu-concours-90-ans/>.

Chaque participant doit renseigner ses coordonnées (nom, prénom, raison sociale, email, téléphone, numéro de SIRET).

➔ **Bonus de participation** : Les participants ayant acheté la cire **Euroblonde Édition Limitée 90 ans** bénéficieront d'un **code unique** inséré dans le sachet, leur permettant de multiplier par **5 leurs chances** de gain lors du tirage au sort.

Toute participation incomplète, erronée ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

### Article 5 – Durée du Jeu

Le Jeu est ouvert du **10 avril 2026 au 10 septembre 2026 inclus**.

Le tirage au sort aura lieu entre le **11 et le 30 septembre 2026**, sous le contrôle de l'huissier dépositaire du règlement.

### Article 6 – Désignation des gagnantes

Un tirage au sort désignera les **10 gagnants** parmi l'ensemble des participations valides.

L'utilisation du code unique de la cire Euroblonde Édition Limitée 90 ans multiplie par 5 les chances de gain.

### **Article 7 – Dotations**

Le Jeu est doté de **10 sets de bijoux d'une valeur totale indicative de 400 € TTC**. Les bijoux seront envoyés par Perron Rigot, **remis par courrier avec accusé de réception**.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni être échangés contre leur valeur en numéraire ou contre tout autre lot.

### **Article 8 – Information des gagnantes**

Les gagnantes seront averties par téléphone et/ou email dans un délai maximum de 15 jours suivant le tirage au sort.

Leurs noms et/ou raisons sociales pourront être publiés sur les réseaux sociaux officiels de l'Organisateur.

### **Article 9 – Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- dysfonctionnement du réseau Internet,
- perte ou retard des participations,
- fraude ou tentative de fraude affectant la validité du Jeu.

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de reporter, modifier ou annuler le Jeu.

### **Article 10 – Données personnelles**

Les données collectées sont nécessaires à la participation et à la gestion du Jeu. Elles sont traitées par l'Organisateur conformément au RGPD.

Chaque participante dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données, en écrivant à : [adresse email RGPD].

### **Article 11 – Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, déposé chez l'huissier susvisé.

### **Article 12 – Loi applicable et litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige relatif au Jeu sera tranché par l'huissier dépositaire du règlement ou, à défaut d'accord, par les tribunaux compétents du ressort du siège de l'Organisateur.